

PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL

(2007-2010)

Pays:	Yémen
Années budgétaires:	2007-2010
Ligne budgétaire	19 10 03 (coopération avec les pays en développement à l'est de la Jordanie)
Base juridique:	Instrument de coopération au développement
Coût de l'ordre:	60 mn €
Service:	RELEX F2
Chef d'unité:	Leonidas Tezapsidis
Coordonnateur:	Philipp Oliver Gross

Table de matières

1. RÉSUMÉ DU PIP.....	3
2. BUDGET ET ETAPES DU PROGRAMME	4
3. CONTENU DU PROGRAMME INDICATIF	5
3.1 OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1: AIDER LES AUTORITES YEMENITES A PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE	5
3.1.1 <i>Priorité n° 1: soutenir la démocratie en renforçant le cadre électoral, le parlement, les groupes parlementaires et les partis politiques.....</i>	5
3.1.2 <i>Priorité n° 2: soutenir la justice, l'État de droit et le respect des droits de l'homme.....</i>	7
3.2 OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2: RENFORCER LES CAPACITES DE L'ÉTAT YEMENITE A LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET LA FAIM	9
3.2.1 <i>Priorité n° 3: encourager le développement du secteur privé.....</i>	9
3.2.2 <i>Priorité n°4: contribuer à la valorisation du capital humain</i>	14
4. ANNEXES:.....	18
4.1 ANNEX 1: CONSULTATION ON CSP/NIP	18

1. RÉSUMÉ DU PIP

Comme indiqué dans le document de stratégie, la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté constituent les deux objectifs stratégiques de l'intervention de la CE au Yémen pour la période 2007-2013. Pour atteindre ces deux objectifs, des actions seront menées dans quatre domaines prioritaires: la démocratie, l'appui aux réformes et aux droits de l'homme, le développement du secteur privé et la valorisation du capital humain.

L'éducation et l'eau représentent d'autres sources majeures de préoccupation mentionnées dans le document de stratégie mais qui n'apparaissent pas dans le présent programme indicatif pluriannuel. L'office d'aide humanitaire de la Commission finance des actions visant à améliorer l'accès à une eau potable salubre dans les régions rurales les plus vulnérables. En outre, d'autres grands donateurs (en particulier les Pays-Bas et l'Allemagne) participent déjà pleinement aux actions menées dans ces deux secteurs par des contributions substantielles. La programmation de la Commission dans le cadre du présent PIP n'apporterait à cet égard aucune réelle valeur ajoutée, raison pour laquelle il a été décidé de se concentrer sur d'autres secteurs. Néanmoins, les secteurs de l'éducation et de l'eau seront partiellement couverts par des instruments horizontaux tels que le Fonds social de développement, qui est utilisé en faveur des populations locales, ainsi que par des actions sectorielles, notamment dans le domaine agricole.

L'environnement sera également pris en considération dans différents programmes en tant que question transversale. Des actions pourraient également être envisagées au niveau local pour s'attaquer aux problèmes environnementaux dans le cadre de la contribution de la CE au Fonds social de développement.

La stratégie de la Commission correspond aux priorités fixées par le gouvernement yéménite dans son plan de développement pour la réduction de la pauvreté. Les priorités définies dans l'étude diagnostique de l'intégration du commerce, réalisée au titre du programme-cadre intégré, ont également été prises en compte. Le programme indicatif pluriannuel pour la période 2007-2010 est donc élaboré en accord avec les orientations et les objectifs indiqués dans le document de stratégie et des actions seront menées conformément à l'ensemble des axes prioritaires établis. Afin de garantir la conformité de cette programmation avec les objectifs du document stratégique, le présent programme indicatif pluriannuel fera l'objet d'une révision à mi-parcours.

Le PIP 2007-2010 correspond également aux programmes précédents s'agissant des domaines prioritaires et des interventions concrètes et il assurera la continuité nécessaire entre les projets existants et les nouvelles actions à mener. Les interventions de la Commission sont définies en accord avec les objectifs des principaux instruments et politiques de la Commission, en particulier l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE), le nouvel instrument de stabilité et les programmes thématiques. Le programme indicatif pluriannuel sera donc structuré comme suit:

Objectif stratégique n° 1: aider les autorités yéménites à promouvoir une bonne gouvernance grâce au:

Priorité n°1: soutien de la démocratie en renforçant le cadre électoral, le parlement, les groupes parlementaires et les partis politiques;

Priorité n° 2: soutien de la justice, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme.

Objectif stratégique n° 2: conformément aux premiers objectifs du Millénaire pour le développement, renforcer les capacités de l'État yéménite à lutter contre la pauvreté et la faim en:

Priorité n° 3: encourageant le développement du secteur privé grâce au développement durable

- a) des secteurs agricole et de la transformation alimentaire;
- b) du secteur de la pêche.

Priorité n° 4: contribuant à la valorisation du capital humain en:

- a) soutenant le développement des populations locales;
- b) aidant la population et en encourageant l'adoption de mesures en matière de santé génésique.

2. BUDGET ET ETAPES DU PROGRAMME

Millions d'€

Objectif stratégique	2007	2008	2009	2010
I: aider les autorités yéménites à promouvoir une bonne gouvernance				
• <i>Priorité n° 1:</i> appui au cadre électoral et aux institutions, au parlement, aux groupes de parlementaires et aux partis politiques	4,8 40 %			
• <i>Priorité n° 2:</i> appui à la justice, à l'État de droit et aux droits de l'homme		7,5 50 %		7,2 40 %
II: renforcer les capacités de l'État yéménite à lutter contre la pauvreté				
• <i>Priorité n° 3 a):</i> encourager le développement du secteur privé grâce au développement durable des secteurs agricole et de la transformation alimentaire			15 100 %	
• <i>Priorité n° 3 b):</i> encourager le développement du secteur privé grâce au développement durable du secteur de la pêche				10,8 60 %
• <i>Priorité n° 4 a):</i> contribuer à la valorisation du capital humain en soutenant le développement des populations locales	7,2 60 %			
• <i>Priorité n° 4 b):</i> contribuer à la valorisation du capital humain en soutenant la population et en encourageant l'adoption de mesures en matière de santé génésique		7,5 50 %		
Total	12 100 %	15 100 %	15 100 %	18 100 %

Le budget total n'inclut pas d'autres contributions possibles en provenance des programmes thématiques transversaux.

3. CONTENU DU PROGRAMME INDICATIF

3.1 Objectif stratégique n° 1: aider les autorités yéménites à promouvoir une bonne gouvernance

3.1.1 Priorité n° 1: soutenir la démocratie en renforçant le cadre électoral, le parlement, les groupes parlementaires et les partis politiques

Contexte

Depuis l'unification du pays, le Yémen s'est engagé dans un processus long et difficile de démocratisation. Quelques résultats majeurs ont été obtenus depuis l'établissement et la consolidation d'un système fondé sur le multipartisme et sur des élections au suffrage universel. Des défaillances subsistent néanmoins en raison du pouvoir fort du gouvernement, monopolisé par le parti au pouvoir au détriment d'autres institutions. Les mécanismes électoraux constituent un instrument important pour soutenir la démocratisation mais le renforcement de la démocratie requiert aussi de la part des citoyens une participation plus active à la vie politique du pays ainsi qu'un rôle effectif des membres élus du parlement et des partis politiques en tant que représentants des citoyens. La Commission a déjà apporté son soutien à l'éducation des électeurs dans le cadre d'un programme du PNUD en faveur de l'appui électoral lors des élections parlementaires de 2003 et des élections présidentielles de 2006. D'autres États membres de l'UE ont également contribué à ce programme (Pays-Bas, Italie). La Commission a par ailleurs envoyé une mission d'observation lors des élections présidentielles de 2006, laquelle a présenté un rapport détaillé de la situation électorale dans ce pays. Conformément à cette démarche et pour assurer le suivi des recommandations présentées par la mission d'observation, la CE devrait poursuivre ce type d'actions au titre des stratégies nationales existantes dans la perspective des élections parlementaires de 2009.

Au-delà de cet aspect, il est également important de renforcer le rôle du parlement et des partis politiques en tant qu'organes et institutions représentant les électeurs et chargés du contrôle des activités du gouvernement en application des principes de transparence, de responsabilité et de respect des règles démocratiques. À cet égard, la Commission apportera son appui aux membres du parlement et des partis politiques par un programme de parrainage visant à renforcer le rôle de ces institutions en tant que gardiennes de la démocratie et représentantes des intérêts des citoyens. Une attention particulière sera accordée à l'intégration des femmes dans la vie politique et à la promotion de leur rôle dans ce contexte.

Objectifs

Le programme vise à renforcer les institutions démocratiques en soutenant le comité suprême des élections, à améliorer l'éducation de l'électeur et à renforcer les partis politiques et les groupes parlementaires en tant que représentants des intérêts des citoyens. Le programme aura également pour objectif d'encourager la participation des femmes à la vie politique.

Résultats escomptés

- participation accrue des citoyens aux élections;
- meilleure connaissance des mécanismes et des institutions démocratiques;
- capacités renforcées du comité suprême des élections;
- pluralisme renforcé grâce au rôle plus actif des parlementaires et à une plus grande participation de la société civile;

- mécanismes de représentation améliorés;
- liens plus étroits entre les partis politiques et la société civile.

Indicateurs

- augmentation du nombre de citoyens affiliés à des partis et groupes politiques;
- accroissement du nombre d'initiatives des membres du parlement;
- accroissement du taux de participation des électeurs;
- nombre et pourcentage plus élevés de femmes participant aux élections;
- nombre plus élevé de femmes affiliées à des partis et groupes politiques;
- nombre plus élevé de femmes élues.

Description du programme

Le programme comprendra deux volets, l'un axé sur les résultats du comité suprême des élections et l'autre sur les membres du parlement et des partis politiques. Le premier volet, qui vise à renforcer la capacité du comité suprême des élections d'assurer des élections crédibles, libres et équitables, s'inscrit dans le prolongement du projet financé au titre des PIN précédents. Les actions se concentreront sur l'éducation des électeurs et la sensibilisation des citoyens. Il pourrait être utile d'envisager la mise en œuvre de ce volet parallèlement à des activités réalisées par d'autres donateurs, comme ce fut le cas avec le PNUD à l'occasion des élections de 2002 et 2005, de manière à maximiser leur effet en vue des élections parlementaires de 2009. La mise en œuvre du programme pourrait tirer parti des enseignements de la mission d'observation européenne envoyée lors des élections de 2006.

Dans le cadre du second volet, un appui au renforcement des capacités sera offert à un groupe de membres du parlement appartenant à des partis couvrant l'ensemble du spectre politique actuel ainsi que différentes branches de la communauté yéménite. Cette assistance sera axée sur les mécanismes qui réglementent les institutions démocratiques et une attention particulière sera accordée au processus législatif ainsi qu'au rôle de contrepoids exercé par le parlement sur le pouvoir exécutif. Il s'agit d'améliorer l'aptitude des membres du parlement et des partis politiques à représenter les intérêts des citoyens et à établir un lien avec la société civile. Les actions menées dans ce contexte viseront également à attirer l'attention sur l'importance des questions environnementales pour les revenus des populations locales. Elles seront menées en coordination avec les activités d'autres donateurs, dont le projet mis en œuvre par les Pays-Bas.

Les activités réalisées dans le cadre des deux volets de ce programme veilleront tout particulièrement à encourager la participation des femmes aux élections et aux groupes politiques actifs dans le pays. L'objectif à long terme consiste à parvenir à une augmentation sensible du nombre de femmes élues au parlement.

Budget indicatif pour la priorité n° 1: 4,8 millions d'€

3.1.2 Priorité n° 2: soutenir la justice, l'État de droit et le respect des droits de l'homme

Contexte

Le Yémen s'est engagé dans un processus difficile de réformes politiques et économiques. Il est communément admis que ces réformes sont essentielles pour l'avenir du pays afin d'assurer la sécurité et la stabilité et d'attirer les investissements nationaux et étrangers qui sont cruellement nécessaires pour améliorer les perspectives économiques. Le secteur judiciaire est une institution cruciale pour toute démocratie fondée sur l'État de droit puisqu'il garantit l'application de la loi. Le fonctionnement des institutions judiciaires au Yémen est fortement entravé par la corruption et l'inefficacité, ce qui entraîne des conséquences pour l'ensemble du système institutionnel, répressif et de gouvernance. Les ressources insuffisantes dont dispose l'appareil judiciaire empêchent par ailleurs la formation et le recrutement de juges qualifiés et l'exécution des arrêts rendus. Or, le bon fonctionnement du système judiciaire est indispensable pour permettre au secteur économique d'attirer des investisseurs et pour assurer l'application des règles et des disciplines établies par l'OMC. L'étude diagnostique de l'intégration du commerce atteste également de cette situation. L'un des problèmes particuliers dans ce domaine est le dysfonctionnement du système judiciaire commercial, qui constitue l'un des éléments les plus dissuasifs pour les investisseurs privés et le développement du secteur privé. Enfin, l'ingérence du droit tribal dans le système judiciaire entrave encore davantage l'application de l'État de droit.

Vu les nombreuses difficultés auxquelles se heurte l'administration yéménite dans la mise en œuvre de la réforme du système judiciaire, l'appui extérieur de donateurs internationaux est à ce stade essentiel. La réforme de ce système aura également une incidence positive à long terme sur d'autres réformes et sur le processus général de démocratisation en rendant effectifs certains principes cruciaux tels que la responsabilité et la transparence. D'autres donateurs, notamment le PNUD, le Royaume-Uni et la France, ont déjà engagé des actions dans ce domaine. L'intervention de la Commission devrait donc être menée en parallèle et être coordonnée aux activités existantes.

L'amélioration du respect des droits de l'homme représente un défi majeur supplémentaire pour le Yémen, un pays qui a déployé des efforts considérables au cours des dernières années pour améliorer la situation dans ce domaine. Des progrès doivent toutefois intervenir d'urgence si le Yémen veut respecter ses engagements internationaux et se conformer à sa propre législation nationale, comme l'ont démontré plusieurs situations lors desquelles l'Union européenne a dû intervenir. Certains problèmes sont en particulier liés au mauvais fonctionnement du système judiciaire, qui ne permet parfois pas d'appliquer correctement les réglementations en matière de protection des droits de l'homme ni d'exécuter ses propres décisions judiciaires et dont les jugements sont bien souvent faussés en raison de l'ingérence des lois tribales. Par ailleurs, les compétences du personnel administratif sont plutôt restreintes et les capacités réelles pour engager des poursuites sont inexistantes. Un autre aspect concerne le traitement correct des suspects au stade des poursuites et pendant leur détention. Pour cette raison, il conviendrait d'intégrer des éléments de la protection des droits de l'homme dans le programme d'appui au système judiciaire en veillant à accorder une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables.

Objectifs

Le programme a pour objet de soutenir la mise en œuvre de l'État de droit, d'encourager la protection des droits de l'homme et de diminuer la corruption afin d'aider le Yémen à moderniser son système judiciaire et à en améliorer l'efficacité. L'aide fournie devrait

permettre de revoir l'actuel cadre juridique et réglementaire et d'en assurer la mise en œuvre dans le but d'encourager le renforcement des institutions.

Résultats escomptés

- application du principe de bonne gouvernance grâce à un système judiciaire plus compétent et plus efficace;
- renforcement de l'application générale du respect des droits de l'homme et de l'État de droit;
- amélioration de la transparence et de la responsabilité;
- renforcement des mécanismes d'accès à la justice;
- meilleure prise de conscience, par les citoyens, des règles et des conditions d'accès applicables aux tribunaux;
- intégration des questions liées aux droits de l'homme dans d'autres politiques (justice, sécurité) et meilleure coordination entre les différents ministères concernés;
- application plus effective, par les institutions, du respect des droits de l'homme dans la définition et la mise en œuvre des principales politiques;
- efficacité et qualité du travail accrues de la part des fonctionnaires du ministère de la justice, des juges, des procureurs et du personnel administratif judiciaire, et diminution de la corruption dans le secteur judiciaire.

Indicateurs

- augmentation du nombre de tribunaux de commerce;
- élaboration de programmes de formation pour les juges et taux de participation élevé;
- nombre accru de citoyens ayant recours au système judiciaire (pourcentage par rapport au système tribal);
- diminution du nombre de violations des droits de l'homme dans le cadre des poursuites;
- amélioration du cadre juridique et réglementaire;
- taux d'exécution des jugements en hausse, diminution du taux de report des procès;
- nombre de juges, de procureurs et de membres du personnel administratif formés.

Description du programme

Le PNUD soutient déjà un projet portant sur deux tribunaux de commerce pilotes (à Sana'a et à Aden), qui vise à former des juges et à appliquer les règles judiciaires de manière transparente afin de faciliter l'accès au système judiciaire, à assurer des procès équitables et à réduire le niveau de corruption en rendant les règles et les débats publics. Le futur programme élargira la portée de ce projet en appliquant ses aspects positifs aux six autres tribunaux de commerce et/ou à des tribunaux modèles du système judiciaire civil et pénal, dans ce dernier cas parallèlement aux actions de la Commission visant à améliorer la situation du Yémen en

matière de droits de l'homme. Cette action se concentrera sur différents aspects de la réforme, de la formation des juges à l'amélioration de l'accès des citoyens à la justice. Elle s'appuiera sur le projet du PNUD limité à deux tribunaux pilotes pour étendre l'expérience à d'autres tribunaux. L'accent sera placé en particulier sur la réforme des tribunaux de commerce existants afin de renforcer l'application du cadre réglementaire et d'encourager ainsi les investissements étrangers.

L'un des volets de ce projet consistera également à intégrer les principes du respect des droits de l'homme dans l'ensemble du système judiciaire en ciblant tout particulièrement les juridictions pénales et les forces de sécurité. Partant de l'expérience acquise, le projet pourrait être axé sur l'amélioration du respect des droits de l'homme par les forces de sécurité et le ministère public grâce au renforcement des capacités, de l'organisation interne et de la formation, en insistant surtout sur le traitement réservé aux suspects et en garantissant des interrogatoires menés dans le respect des normes internationales. Le traitement des détenus pourrait également être couvert par ce projet. Un lien sera par ailleurs établi avec l'action soutenue par la CE et le gouvernement français dans le domaine de la formation des forces de sécurité.

Budget indicatif pour la priorité n° 2: 14,7 millions d'€

3.2 Objectif stratégique n° 2: renforcer les capacités de l'État yéménite à lutter contre la pauvreté et la faim

3.2.1 Priorité n° 3: encourager le développement du secteur privé

a) Développement durable des secteurs agricole et de la transformation alimentaire

Contexte

Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, le niveau élevé de chômage constitue un problème majeur. La création d'emplois représente donc une priorité absolue pour le gouvernement yéménite et cet objectif ne peut être atteint qu'en accélérant la croissance économique et le développement du secteur privé. Compte tenu de l'état actuel d'épuisement des ressources pétrolières, d'autres secteurs économiques doivent être développés de toute urgence. L'un des secteurs les plus prometteurs à cet égard est l'agriculture étant donné son potentiel en matière de production et de perspectives du marché, non seulement à l'échelle nationale mais aussi sur les marchés financiers (notamment dans la région). Il convient de rappeler à ce sujet que le Yémen, qui fait partie des pays les moins avancés, bénéficie à ce titre du programme «Tout sauf les armes» et d'un accès au marché européen en franchise de droits et sans contingent pour ses exportations de produits agricoles. L'aide au renforcement du potentiel de commercialisation et d'exportation de ce pays devrait lui permettre de mieux exploiter les préférences qui lui sont accordées dans le cadre de ce programme. Il convient d'accorder une attention particulière aux problèmes de normes de qualité, qui constituent généralement un obstacle à l'exportation de produits agricoles. Les actions menées dans le secteur agricole font également partie des priorités signalées dans l'étude diagnostique de l'intégration du commerce.

Le Yémen est à la fois l'un des pays les moins avancés du monde et un importateur net de produits alimentaires de base. Ce pays demeure essentiellement rural, 75 % de sa population vivant encore dans les campagnes. L'agriculture, qui représente 53 % de l'emploi et assure les moyens de subsistance de plus de deux-tiers de la population, reste le pilier de l'économie nationale et continue de contribuer de manière significative au PIB. À la fin des années 1990, la croissance annuelle moyenne du secteur agricole s'élevait à 2 %, soit bien moins que la

croissance démographique de 3,1 %. En 2003, près de 60 % de l'approvisionnement alimentaire national était importé. Plus de 40 % de la population rurale est pauvre tandis que l'insécurité alimentaire, même si elle n'est pas strictement liée à la pauvreté, est présente essentiellement dans les régions rurales. Au cours des vingt prochaines années, la population rurale devrait passer de 16 à 23 millions. Sans intervention socioéconomique ciblée, la pauvreté rurale ne peut que s'aggraver, tout comme l'insécurité alimentaire.

La population du Yémen, déjà importante, aura probablement doublé dans vingt ans. Le marché national des produits de base agricoles va donc rapidement s'étendre. Avec l'évolution de l'urbanisation et l'augmentation progressive des revenus, il est probable que la demande de produits de qualité et transformés s'intensifie également. Dans le secteur industriel non pétrolier (13,6 % du PIB), l'industrie de la transformation alimentaire et des boissons, qui représente environ 49 % de l'ensemble des établissements industriels, occupe une place de choix. La grande majorité des exploitations alimentaires sont des petites entreprises qui emploient entre 1 et 4 travailleurs. Leur production reste toutefois limitée, le secteur étant dominé par quelques grandes sociétés établies de longue date. Le projet visera à assurer le développement du secteur agricole parallèlement au secteur de la transformation alimentaire afin d'accroître le potentiel de croissance, d'exportation et de création d'emplois dans ces secteurs.

Objectifs

L'objectif de ce programme consiste à promouvoir le développement économique et la création d'emplois ainsi qu'à améliorer les moyens de subsistance des populations rurales grâce au développement durable des secteurs agricole et de la transformation alimentaire et au renforcement du potentiel et des perspectives d'exportation de ces secteurs.

Résultats escomptés

- marché national et potentiel d'exportation renforcés;
- renforcement des liens entre les agriculteurs et le secteur de la transformation alimentaire;
- renforcement des capacités techniques et organisationnelles du secteur de la transformation alimentaire;
- compétitivité accrue des secteurs agricole et de la transformation alimentaire;
- création d'emplois;
- amélioration des compétences des ressources humaines dans les secteurs concernés;
- amélioration des systèmes de contrôle de la qualité;
- intégration de la politique en matière de sécurité alimentaire dans la stratégie de réduction de la pauvreté et dans les politiques sectorielles concernées;
- renforcement des capacités techniques des ministères de tutelle et des représentants des collectivités;
- renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des ministères de tutelle et des organisations du secteur privé;
- accroissement de la productivité et de la viabilité de l'agriculture irriguée;

- accroissement de la productivité et de la viabilité des systèmes pluviaux / d'élevage;
- amélioration des services offerts aux agriculteurs (notamment les services axés sur les populations locales).

Indicateurs

- productivité et production générale accrues dans les secteurs agricole et de la transformation alimentaire;
- utilisation réduite des ressources en eau;
- hausse du niveau d'emploi dans les secteurs agricole et de la transformation alimentaire;
- augmentation du pourcentage de produits transformés par des sociétés nationales sur le marché intérieur;
- amélioration des normes de qualité des produits agroalimentaires;
- augmentation du nombre d'entreprises ayant obtenu la certification ISO;
- augmentation du nombre d'accords signés entre des représentations d'agriculteurs et des entreprises de transformation alimentaire;
- exportations accrues de produits agroalimentaires;
- efficacité des systèmes d'irrigation.

Description du programme

Le programme aidera les ministères de l'agriculture et de l'industrie ainsi que d'autres établissements liés aux entreprises à appliquer leur stratégie en faveur du développement rural, de la transformation alimentaire, de la commercialisation, de la distribution et des exportations. Ce programme visera également à lier le développement du secteur agricole à celui du secteur de la transformation alimentaire afin d'accroître le potentiel de croissance, d'exportation et de création d'emplois dans ces secteurs. Les conséquences pour l'environnement seront étudiées attentivement, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau: une attention particulière sera accordée, à cet égard, au renforcement de l'efficacité des systèmes de production irriguée.

Une démarche globale sera donc adoptée dans le cadre de ce programme par un appui aux différents stades, de la production à la commercialisation et à l'exportation en passant par la transformation. L'étude diagnostique de l'intégration du commerce servira de référence importante pour la phase d'identification du programme. Le soutien de la Commission sera assuré par une aide technique aux institutions gouvernementales et publiques concernées. Le programme sera axé sur certains aspects particuliers tels que l'utilisation de méthodes de production durables, le développement de systèmes de contrôle de la qualité et l'aide visant à assurer un accès aux marchés nationaux et étrangers.

L'appui au secteur agricole s'articulera autour d'une démarche en deux temps conforme à la stratégie du gouvernement. D'une part, des efforts plus intenses seront déployés en faveur des systèmes pluviaux ou d'élevage traditionnels étant donné qu'ils soutiennent les ménages ruraux les plus pauvres et sont les plus viables à long terme. D'autre part, les systèmes irrigués bénéficieront d'un appui car ils offrent des perspectives de développement du marché

et d'intégration verticale dans le secteur national de la transformation alimentaire. Leur importance est également liée à leur contribution à la raréfaction des ressources en eau et à leur potentiel de substitution à la production de *qat* à long terme. L'évaluation des besoins supplémentaires sur le plan de la gestion des ressources en eau sera réalisée en fonction de l'évolution de la situation générale.

Une telle situation présuppose que le cadre institutionnel et les capacités organisationnelles du ministère de l'agriculture et des organisations du secteur privé soient renforcés. Pour ce faire, la Commission s'appuiera sur les évaluations établies par d'autres donateurs pour engager un dialogue politique avec le gouvernement et avec d'autres parties prenantes nationales et internationales.

Pour exploiter pleinement le potentiel industriel de certains produits (coton, fruits destinés à la transformation), les liens entre agriculteurs et industriels doivent être renforcés et les systèmes de contrôle de qualité améliorés. L'assistance à cet égard s'appuiera sur l'organisation actuelle de certaines chaînes de produits alimentaires de base et visera dans la mesure du possible à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises. Une stratégie destinée à encourager les exportations sera élaborée pour des marchés porteurs. En outre, une assistance technique sera offerte au ministère de l'industrie, aux chambres de commerce et à l'organisme yéménite de normalisation, de métrologie et de contrôle de qualité afin qu'ils puissent pleinement soutenir le secteur économique. Le programme sera axé sur des aspects tels que le développement de systèmes de contrôle de qualité et l'aide visant à assurer un accès aux marchés nationaux et étrangers.

Une attention particulière sera accordée aux aspects liés à la sécurité alimentaire afin de faciliter l'accès des communautés rurales défavorisées à l'alimentation. Certaines des actions menées dans le cadre de programmes antérieurs pourront être reprises au titre du présent programme. Les conséquences environnementales seront étudiées attentivement, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau, où l'accent sera surtout placé sur le renforcement de l'efficacité des systèmes de production irrigués.

Budget indicatif pour la priorité n° 3a: 15 millions d'€

b) Développement durable du secteur de la pêche

Contexte

La pêche constitue, avec le pétrole et l'eau, la ressource naturelle la plus importante du Yémen. En raison de la bande côtière yéménite d'environ 2 230 km, la pêche constitue une source de revenus majeure pour les populations rurales et génère actuellement des revenus pour quelque 60 000 à 70 000 pêcheurs artisanaux, qui assurent directement la subsistance d'environ 400 000 membres de leurs familles, nombre qui augmente annuellement de 7 % depuis 1990. Le secteur halieutique a subi des changements considérables au cours des cinq dernières années, notamment la suppression quasi-totale de la pêche industrielle autorisée dans les 200 miles nautiques de la zone économique exclusive (ZEE) du Yémen, ce qui a entraîné une hausse rapide des captures et de l'effort de la pêche artisanale, en particulier au large des côtes d'Hadramaout et de la mer Rouge. Les pêcheurs artisanaux utilisent environ 14 000 bateaux de pêche et produisent un volume annuel moyen de captures de 228 000 tonnes, dont 65 % proviennent du golfe d'Aden et 35 % de la mer Rouge. Les exportations de poisson frais (principalement vers l'Arabie saoudite) sont passées de 12 000 à 24 000 tonnes entre 2001 et 2003, pour un montant de 65 Mio EUR tandis que celles de

longes de thon de grande valeur (principalement vers l'UE) se sont accrues pour passer de 339 à 2 300 tonnes au cours de la même période, pour un montant d'environ 8 Mio EUR.

Le troisième plan annuel quinquennal, élaboré récemment en faveur du développement des ressources halieutiques et de la réduction de la pauvreté sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement, considère la pêche comme un secteur essentiel pour que la croissance économique nationale continue d'atteindre au minimum 8 %, ce qui permettrait de ramener le taux de population indigente (c'est-à-dire gagnant moins d'un dollar américain par jour) de 19 % en 1998 à 9,5 % en 2015.

Parallèlement aux activités menées actuellement par la Banque mondiale, la Commission apporte déjà son soutien au secteur de la pêche en encourageant l'exploitation durable des ressources. En conformité avec les actions existantes et à la lumière du potentiel de ce secteur sur le plan de la croissance et du commerce mais également en tant que source importante de revenus et élément contribuant à la sécurité alimentaire, l'action de la Commission au cours de la prochaine période de programmation devrait reposer sur l'expérience acquise (assistance accrue de la Commission en matière de contrôle de la qualité, de commercialisation et de modalités d'exportation).

Les différents aspects de cette priorité seront réexaminés lors de la révision à mi-parcours du PIP en fonction des résultats des activités menées dans le cadre de l'actuelle convention de financement.

Objectifs

On peut s'attendre à ce que le programme ait un double objectif: augmenter les revenus des communautés côtières en maximisant les recettes générées par les captures tout en diminuant les risques pour la santé des consommateurs yéménites et européens et en réduisant la pression exercée sur les stocks halieutiques; encourager la gestion et le développement durables de la pêche grâce à des prises de décision éclairées.

Résultats escomptés

- contrôle de la qualité renforcée dans le secteur de la pêche;
- sensibilisation accrue à la préservation et à la manutention du poisson;
- ratios coûts/bénéfices accrus grâce à la livraison de poissons de meilleure qualité;
- augmentation du chiffre d'affaires, meilleures conditions sanitaires, amélioration de la gestion des sites de déchargement et de vente à la criée;
- marges bénéficiaires accrues des acteurs de la filière;
- participation plus active du personnel public aux mesures d'aide en faveur des acteurs de la filière;
- amélioration des connaissances dans des domaines tels que la conception des bateaux de pêche, la manipulation des produits et des déchets;
- amélioration des systèmes d'information sur les captures et les stocks disponibles;
- utilisation accrue des systèmes d'information de la pêche à des fins de planification et de gestion des ressources;

- plans annuels de pêche au niveau des régions («gouvernorats»);
- établissement de réseaux de saisie de données sur les sites de déchargement et d'une base de données standard au niveau des régions en vue de transferts ultérieurs;
- effectifs de base maîtrisant les technologies de l'information et capables d'orienter, d'actualiser et d'adapter les données statistiques.

Indicateurs

- nombre de communautés côtières formées;
- résultats de la recherche appliquée pour combler des lacunes essentielles en matière de connaissances;
- nombre d'installations critiques améliorées;
- accroissement des marges bénéficiaires des acteurs de la filière;
- nombre d'effectifs des administrations publiques formés pour soutenir les acteurs de la filière;
- plans annuels établis dans le secteur de la pêche;
- nombre de sites de déchargement disposant d'un réseau de saisie de données;
- nombre de bases de données standard au niveau des régions;
- nombre d'effectifs de base formés au niveau local et des régions.

Description du programme

On peut s'attendre à ce que l'orientation actuelle du programme sur le contrôle de la qualité et les systèmes d'information de la pêche fasse l'objet d'un suivi. Les modalités du programme seront donc précisées en fonction des résultats obtenus lors de la révision à mi-parcours du PIP. Il conviendra notamment d'envisager de quelle manière la coopération actuelle avec le ministère de la pêche devrait évoluer conformément aux prévisions de la Banque mondiale concernant son projet d'appui au renforcement du développement institutionnel du ministère de la pêche.

Budget indicatif pour la priorité n° 3b: 10,8 millions d'€

3.2.2 Priorité n°4: contribuer à la valorisation du capital humain

a) soutien au développement des populations locales

Contexte

L'urgence sociale reste une réalité au Yémen: les populations locales sont fortement touchées par plusieurs problèmes graves, dont un analphabétisme largement répandu, des services de santé déficients, des prestations de services limitées et inefficaces, des infrastructures de base de mauvaise qualité et un manque d'eau. Le Fonds social pour le développement, créé par la

Banque mondiale pour pallier les effets des réformes macroéconomiques sur les conditions de vie de la population, est un programme axé sur la demande permettant de soutenir divers projets de développement en faveur des communautés rurales et urbaines. Ses objectifs en matière de développement consistent à réduire la pauvreté en améliorant les conditions de vie et en créant des activités génératrices de revenus pour les populations pauvres. La CE a déjà contribué aux étapes précédentes de ce programme en offrant une première subvention de 15 Mio EUR puis une deuxième d'un montant de 8 Mio EUR. Étant donné l'état de délabrement des services sociaux et de l'économie en général dans ce pays, il est nécessaire de poursuivre les activités du Fonds social dès lors qu'il améliore les services sociaux et a un effet catalyseur sur les activités génératrices de revenus. Le Fonds social s'est révélé très efficace pour assurer la mise en œuvre des politiques sociales et de l'emploi et pour acheminer l'aide internationale.

Objectifs

L'objectif du programme est de réduire la pauvreté en améliorant les conditions de vie grâce à la fourniture de services de base et à la création d'activités génératrices de revenus.

Résultats escomptés

- réduction de la pauvreté grâce à la création de revenus;
- mise en œuvre de la nouvelle stratégie EFTP au niveau des communautés;
- renforcement des capacités à générer ou à adapter des compétences techniques et entrepreneuriales spécifiques;
- fourniture de services sanitaires et éducatifs aux populations pauvres et amélioration de l'accès à ces services, en particulier pour les femmes et les enfants dans les régions rurales;
- amélioration durable des capacités des structures sanitaires et éducatives à satisfaire les besoins fondamentaux, en particulier dans les régions rurales défavorisées;
- compréhension accrue de la démarche participative, de la planification et du contrôle des activités;
- création d'activités génératrices de revenus grâce aux crédits de financement des projets.

Indicateurs

- accroissement des revenus des ménages;
- participation accrue de la communauté à son propre développement socioéconomique;
- augmentation du nombre de petites infrastructures établies;
- augmentation du nombre de nouvelles petites entreprises et d'activités génératrices de revenus;
- renforcement des compétences des ressources humaines;

- amélioration de la qualité des services sanitaires et éducatifs au niveau des collectivités et augmentation du nombre de personnes ayant accès à ces services.

Description du programme

Le programme continuera de soutenir les activités financées au cours des étapes précédentes, notamment la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités grâce à la fourniture durable de services essentiels et au développement des crédits destinés aux petites entreprises, ainsi qu'à la formation officielle et non officielle pour l'emploi. Le volet «renforcement des capacités» concerne les structures régionales du Fonds social, les structures en matière de soins de santé, les ONG, les coopératives et les organisations établies au niveau des collectivités. Le volet «développement des collectivités» sera axé sur les services sociaux et les infrastructures de production. Comme l'indique le document stratégique par pays, ce volet s'appuiera sur les fonds provenant de l'aide humanitaire de la CE en faveur des infrastructures, de la formation et du renforcement des capacités dans le secteur de la santé et de l'eau. Les autorités locales contribueront, avec le soutien de l'État, à assurer un effet durable de l'aide au niveau des collectivités. Un mécanisme de crédits couvrira des garanties de crédit et l'établissement des institutions financières nécessaires pour soutenir la création d'activités génératrices de revenus.

Budget indicatif pour la priorité n° 4a: 7,2 millions d'€

b) Santé génésique

Contexte

Comme l'a également souligné le gouvernement yéménite dans son plan de développement pour la réduction de la pauvreté, la croissance démographique constitue un facteur déterminant qui freine le développement social et économique et qui diminue les répercussions de la croissance économique. Le taux de croissance démographique du Yémen (3,1 %) est l'un des plus élevés au monde et le plus élevé de tous les pays arabes. Si ce taux se maintient, la population pourrait pratiquement doubler au cours des vingt prochaines années, ce qui entraînerait des conséquences catastrophiques prévisibles sur le plan du développement, des conditions de vie et de l'environnement. Bien qu'il ait diminué ces dernières années, le taux de fécondité reste très élevé (5,8 %). Pour ces raisons, la santé génésique représente une urgence plutôt qu'une priorité et les efforts déployés par la CE pour mener des actions dans ce domaine sont pleinement justifiés. D'autres donateurs sont également actifs à cet égard (l'Allemagne, l'Italie, l'UNICEF, le FNUAP). Le programme s'inscrit dans le prolongement de l'action précédente de la CE dans ce domaine et viendra la compléter, notamment grâce au nouveau projet sur la santé génésique qui sera lancé en 2006.

Objectifs

Le programme vise à réduire le taux de croissance démographique et le taux de fécondité par femme au Yémen ainsi qu'à améliorer l'état de santé des mères et des enfants dans ce pays.

Résultats escomptés

- améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la qualité des services de soins de santé génésique;
- réorienter les prestataires de soins de santé génésique en fonction des besoins et des attentes des utilisateurs;

- renforcer la sensibilisation à l'utilisation effective des services de soins de santé génésique ainsi que l'appui à ces services;
- exploiter pleinement le potentiel d'enseignement de base afin d'améliorer la santé génésique;
- assurer la direction efficace du secteur de la santé génésique par les autorités yéménites.

Indicateurs

- augmentation du nombre de citoyens ayant accès aux services de soins de santé génésique et utilisant ces services;
- diminution du taux de croissance démographique;
- mise en œuvre intégrale des politiques nationales dans le domaine de la population et de la santé génésique conformément aux priorités établies dans le plan de développement pour la réduction de la pauvreté.

Description du programme

Le programme soutiendra un plan multisectoriel en faveur de la population et de la santé génésique dans le contexte général du développement du système de santé. Le programme sera établi sur la base de l'application des politiques nationales en matière de population et de santé génésique et prendra en considération les résultats d'actions antérieures. Le programme devrait notamment exploiter les résultats de l'analyse des obstacles à l'utilisation des services de soins de santé génésique, qui sera menée dans le cadre du projet sur la santé génésique prévu pour 2006. L'élaboration de ce projet, la combinaison appropriée entre les mesures axées sur la demande et sur l'offre ainsi que le cadre institutionnel du programme seront déterminés à la lumière des résultats de cette étude de préfaisabilité. Dans la perspective d'un soutien ultérieur de la CE, une des options examinées consistera à poursuivre l'appui direct aux structures des autorités locales et au FSD en tant que principaux partenaires de mise en œuvre.

Budget indicatif pour la priorité n° 4b: 7,5 millions d'€

4. ANNEXES:

4.1 Annex 1: Consultation on CSP/NIP

The preparation of the CSP Yemen 2007-2013 has been characterised by a wide consultation with other stakeholders (EC services, Government of Yemen, EU Member States, other donors, NGOs). The result of this exercise can be summarised as follows:

EC services.

Other interested Commission services were identified from the very start of the drafting process; considering the limited volume of our co-operation with Yemen and the limited political implications of our bilateral relations with this country, only few services have been consulted directly, namely RELEX/B, AIDCO, ECHO, TRADE, ENV, ENTR, AGRI and JAI, as of summer 2005. A second consultation round was made in October 2005, after a programming mission in Yemen, and a third round was launched in late November 2005, specifically on the NIP. Substantial comments have been formulated by TRADE, ENV and AIDCO. The formal interservices consultation on the CSP took place in March 2006, with a subsequent second consultation on the revised NIP 2006-2010 in October 2006.

Government of Yemen.

The CSP and NIP have been shared with the GoY at very early stages, followed by a meeting in occasion of a programming mission (October 2005). GoY (Ministry of Planning and International Co-operation) agreed substantially with the objectives and the priorities identified in the document; minor comments have been incorporated in the text. Further exchanges took place at the February 2006 Joint Cooperation Council in Sana'a and during a further mission to Sana'a in June 2006. .

EU Member States.

A wide consultation with EU MS representatives took place in Sana'a. A preliminary meeting was held in July 2005. A first draft was delivered in September 2005, and a second round of consultation took place in October. Reaction from Member States was in general positive, the CSP objectives could be agreed upon. The analysis is also fully shared by the Member States, although some elements needed to be further clarified. MS provided written comments in October 2005. Contributions were incorporated in a new version which has been re-submitted on mid-November 2005, followed by the NIP. Further consultations on the revised NIP 2007-2010 took place in June 2006.

Other donors (US-AID, Japan, UNDP, UNICEF, World Bank)

Other donors were consulted in the same way (separate meeting in October 2005). All donors shared the CSP analysis and illustrated their priorities of intervention in Yemen. They also provided their specific written comments on the CSP, comments which have been taken into consideration in the redrafting of the document.

NGOs

In November 2005, the Commission Delegation in Sana'a held a meeting with some major NGOs, to illustrate the CSP and to collect their comments; the document had been previously distributed to them by e-mail. No major objections were formulated by NGOs on the strategy document.